

## Sommaire

Peste porcine classique en Allemagne	233
Encéphalopathie spongiforme bovine en Slovaquie : confirmation du diagnostic	234
Fièvre catarrhale du mouton en Ex-République yougoslave de Macédoine	234
Fièvre de la Vallée du Rift au Zimbabwe : complément d'information	236
Fièvre catarrhale du mouton en Grèce : rapport de suivi n° 1	237
Fièvre catarrhale du mouton au Brésil	240
Maladie hémorragique du lapin à Cuba : rapport de suivi n° 4	241
Peste porcine classique à Cuba : rapport de suivi n° 4	241
Fièvre catarrhale du mouton au Kosovo (RFY), territoire sous administration intérimaire des Nations Unies	242
Fièvre catarrhale du mouton en Argentine : isolement du virus chez des bovins	243

## PESTE PORCINE CLASSIQUE EN ALLEMAGNE

(Date du dernier foyer signalé précédemment : juillet 2001).

### RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 5 octobre 2001 du Professeur Werner Zwingmann, chef des services vétérinaires, ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Bonn :

Date du rapport : 5 octobre 2001.

Nature du diagnostic : de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 5 octobre 2001.

### Foyers :

Localisation	Nombre
Spree-Neisse, Land de Brandebourg	1

Description de l'effectif atteint : porcs reproducteurs.

### Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
sui	2	1	0	2	0

### Diagnostic :

A. **Laboratoire ayant effectué le diagnostic** : Département de recherche en médecine vétérinaire et hygiène alimentaire de Francfort-sur-l'Oder.

B. **Epreuves diagnostiques réalisées** : épreuve d'immunofluorescence directe.

Source de l'agent / origine de l'infection : inconnues.

### Mesures de lutte :

- les animaux restants ont été abattus et vont être détruits à l'équarrissage ;
- interdiction de déplacer les animaux des espèces sensibles dans un certain périmètre autour de l'exploitation infectée ;
- enquête sur les déplacements d'animaux en amont et en aval de l'exploitation infectée.

**ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE EN SLOVAQUIE**  
**Confirmation du diagnostic**

*Traduction d'informations reçues le 5 octobre 2001 du Professeur Dusan Magic, chef des services vétérinaires, Bratislava :*

**Terme du rapport précédent :** 28 septembre 2001 (voir *Informations sanitaires*, 14 [39], 227, du 28 septembre 2001).

**Terme du présent rapport :** 5 octobre 2001.

**Nombre total d'animaux dans le foyer :**

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
bov	201	1	0	33	0

**Diagnostic :**

Le Laboratoire de recherche sur les maladies virales des animaux à Tübingen (Allemagne) a confirmé par immuno-empreinte (immunoblotting) le diagnostic d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) porté par l'Institut vétérinaire d'Etat de Zvolen et le Laboratoire central de référence pour l'ESB à Bratislava.

**Source de l'agent / origine de l'infection :** inconnues, enquête en cours sur les aliments du bétail utilisés dans la ferme.

**Mesures de lutte durant la période objet du rapport :**

- élimination de la cohorte d'âge et de la descendance du cas dans le troupeau d'origine ;
- tous les bovins âgés de plus de 30 mois qui font l'objet d'un abattage sont soumis à des examens de recherche de l'ESB depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2001 ;
- la production de viande mécaniquement séparée des os de bovins est interdite depuis le 10 avril 2001 ;
- depuis le 31 août 2001, les matières à risque spécifiées sont retirées de la chaîne alimentaire et, après collecte dans les abattoirs et les établissements d'équarrissage, elles sont transportées pour leur traitement dans un établissement d'équarrissage spécialement désigné à cet effet.

\*  
\* \*

**FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON EN EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE**

**(Maladie jamais constatée auparavant).**

**RAPPORT D'URGENCE**

*Traduction d'informations reçues le 5 octobre 2001 du Docteur Zoran Danevski, directeur des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, de la forêt et de l'eau, Skopje :*

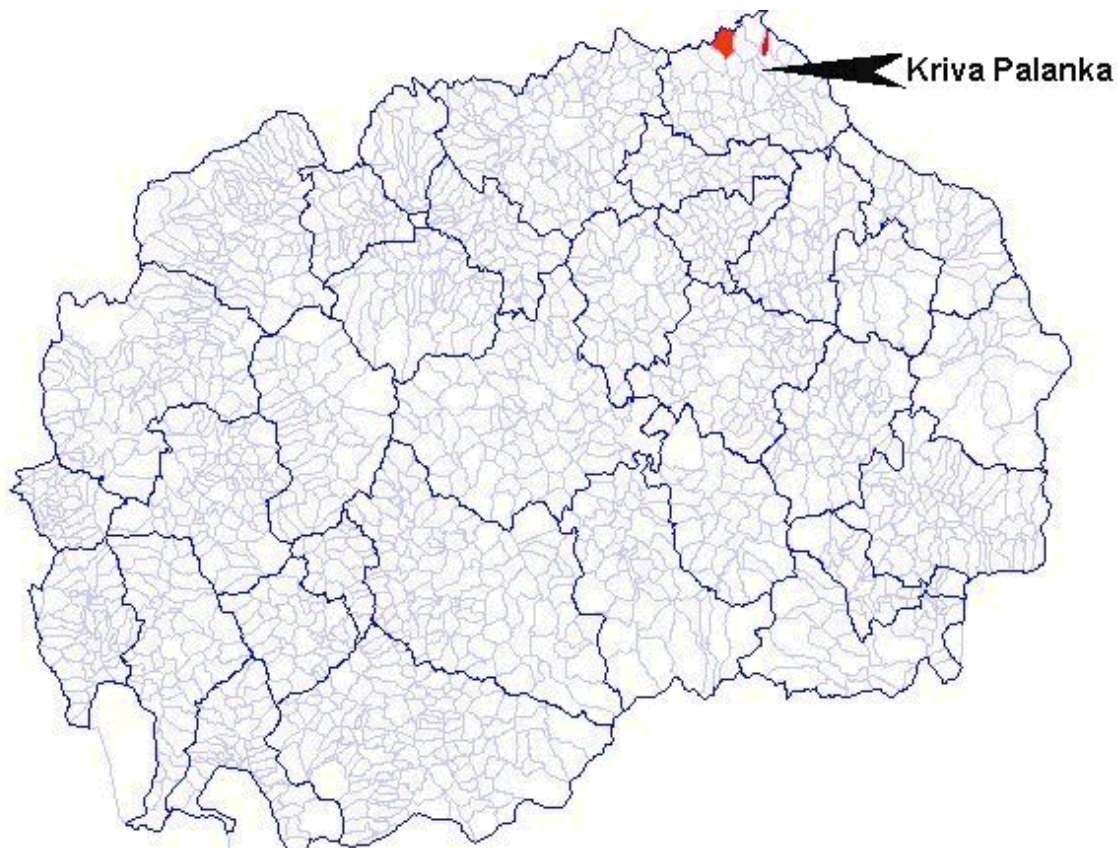
**Date du rapport :** 5 octobre 2001.

**Nature du diagnostic :** de laboratoire.

**Date de la première constatation de la maladie :** 26 septembre 2001.

**Foyers :**

Localisation	Nombre
village d'Ogud, région de Kriva Palanka	3
village de Krstov Dol, région de Kriva Palanka	1



**Nombre total d'animaux dans les foyers :**

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
ovi	300	16	2	...	...

**Diagnostic :**

**A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic :** Institut vétérinaire de Skopje.

**B. Epreuves diagnostiques réalisées :** ELISA<sup>(1)</sup> de compétition avec des anticorps monoclonaux.

**C. Autres renseignements :**

Suite à l'annonce par les autorités vétérinaires de la Bulgarie et de la Grèce de la réapparition de la fièvre catarrhale du mouton sur le territoire de leur pays, les autorités vétérinaires de l'Ex-République yougoslave de Macédoine ont instauré une surveillance clinique renforcée.

Des signes cliniques évocateurs de la maladie ont été observés le 26 septembre 2001 dans 4 troupeaux au pâturage dans la région de Kriva Palanka. Au total, 16 ovins ont manifesté des symptômes de la maladie, et deux d'entre eux sont morts le lendemain.

Les moutons atteints ont montré des signes typiques, mais non sévères, de fièvre catarrhale du mouton : température de 39,8 à 41,6°C, inflammation des muqueuses buccale et nasale, oedème des lèvres et jetage nasal devenant mucopurulent aux derniers stades de la maladie. Chez certains ovins, des lésions buccales et podales ont été notées.

Considérant l'absence de contact antérieur de la population ovine du pays avec la maladie, et les faibles taux de morbidité et de mortalité, on peut conclure que la virulence de la souche virale en cause est faible.

Au total, 49 prélèvements de sang ont été réalisés dans les troupeaux, dont 16 ont concerné les ovins ayant manifesté des signes cliniques. Les résultats des épreuves sérologiques obtenus le 28 septembre 2001 sont donnés dans le tableau ci-dessous :

<i>Village</i>	<i>Nombre de troupeaux</i>	<i>Nombre de sérums</i>	<i>Nombre de positifs</i>
Ogud	3	25	12
Krstov Dol	1	24	4

**Epidémiologie :**

Une vaste enquête épidémiologique est réalisée pour déterminer l'origine de l'infection et le moment de l'arrivée du virus, et rechercher d'éventuels autres troupeaux atteints.

Le fait que la maladie soit apparue en région frontalière conduit à penser que le virus a été apporté par le vent à partir d'une zone infectée dans un pays voisin.

**Mesures de lutte :**

Dès la suspicion, les mesures de précaution nécessaires ont été prises pour éviter la propagation de la maladie. Toutes les sorties d'animaux sensibles hors des troupeaux atteints ont été interdites.

Après confirmation par le laboratoire, les mesures suivantes ont été prises :

- abattage de tous les animaux manifestant des signes cliniques et des animaux potentiellement contaminés, et destruction de leurs cadavres ;
- délimitation d'une zone de protection de 20 km de rayon ;
- interdiction des déplacements d'animaux sensibles dans la zone de protection ;
- désinsectisation dans la zone de protection ;
- surveillance clinique renforcée dans tout le pays ;
- recherche de la présence des vecteurs dans tout le pays ;
- surveillance sérologique.

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique.

\*  
\* \*

**FIÈVRE DE LA VALLÉE DU RIFT AU ZIMBABWE  
Complément d'information**

*Traduction d'informations reçues le 8 octobre 2001 du Docteur Stuart K. Hargreaves, directeur des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Harare :*

**Date du rapport :** 1<sup>er</sup> octobre 2001 (il s'agit d'un complément au rapport publié dans les *Informations Sanitaires*, 14 [38], 213, du 21 septembre 2001).

**Nature du diagnostic :** clinique et nécropsique.

**Date de la première constatation de la maladie :** 17 juin 2001.

**Date présumée de l'infection primaire :** 10 juin 2001.

**Foyers :**

Localisation	Nombre
district de Chipinge, province de Manicaland	2

**Description de l'effectif atteint :**

Premier foyer : troupeau de 60 vaches laitières (frisonnes) parmi lesquelles 6 ont été atteintes et 4 sont mortes ; le troupeau de 680 bovins à viande appartenant à la même ferme, bien que paissant sur les mêmes aires, n'a pas été atteint.

Second foyer : troupeau de 52 bovins à viande ; pour deux d'entre eux, une suspicion de fièvre de la Vallée du Rift a été portée à l'autopsie.

**Epidémiologie :**

La fièvre de la Vallée du Rift apparaît sporadiquement au Zimbabwe à la suite de pluies abondantes. La maladie se propage par l'intermédiaire de piqûres d'insectes (*Aedes*, *Culex*, *Anopheles*) mais, pour le présent épisode, elle est restée confinée aux deux foyers précités, dans lesquels aucun cas n'a été découvert ultérieurement.

Les foyers sont apparus à un moment inhabituel (saison sèche), le Zimbabwe ayant connu des pluies abondantes deux mois auparavant. Cependant, de petites averses surviennent à l'endroit du premier foyer bien après la fin de la saison des pluies. Les conditions locales de milieu pourraient aussi avoir joué un rôle : dans la première ferme, les bovins pâturaient dans un terrain marécageux, et dans la seconde ferme, le champ était situé le long d'un cours d'eau à faible débit. Dans ces conditions, l'activité des insectes vecteurs aurait pu se maintenir aux deux endroits.

**Mesures de lutte :**

- lutte contre les vecteurs invertébrés ;
- quarantaine ;
- vaccination.

\*  
\* \*

**FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON EN GRÈCE**  
**Rapport de suivi n° 1**

*Traduction d'extraits d'un rapport reçu le 8 octobre 2001 du Docteur Vasilios Stylos, directeur de la santé animale, ministère de l'agriculture, Athènes :*

**Terme du rapport précédent :** 17 septembre 2001 (voir *Informations sanitaires*, **14** [38], 215, du 21 septembre 2001).

**Terme du présent rapport :** 5 octobre 2001.

**Foyers :**

Localisation	Nombre
département de Grevena	1
département de Ioannina	12
département de Kastoria	6



**Nombre total d'animaux dans les foyers :**

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
ovi	4 089	218	44	90	0
cap	529	0	0	0	0

**Diagnostic :**

**A. Isolement du virus et sérotypage :**

Des isolats de terrain ont été mis en culture par passages répétés sur cellules BHK-21 et des oeufs embryonnés de 10-12 jours afin d'obtenir un nombre de particules virales permettant d'effectuer le sérotypage par neutralisation virale. Ce travail se poursuit.

Entre-temps, un sérotypage provisoire a été tenté par détermination de la spécificité des anticorps en utilisant des antisérums spécifiques des types de virus présents ou susceptibles d'être présents dans la région, même si cette façon de procéder n'est pas totalement fiable. Cela a conduit à incriminer les sérotypes 4 et 9, isolément ou en association dans toutes les zones atteintes. Les essais relatifs au sérotype 2 n'ont pas été concluants.

**B. Confirmation du diagnostic par la sérologie :**

Une confirmation des cas suspects par épreuve sérologique est systématiquement recherchée ; le temps que les résultats des épreuves soient disponibles, il n'est plus possible de retrouver les animaux atteints autrement que par leur boucle auriculaire d'identification, car ils sont déjà guéris (c'est ce qui explique qu'aucun animal atteint n'ait été abattu).

**C. Enquête sérologique ciblée :**

Les enquêtes sérologiques ciblées ont été réalisées dans les troupeaux voisins des foyers. Leurs résultats sont fournis ci-dessous :

Département	espèce	nombre de		nombre de résultats positifs
		troupeaux	prélèvements	
Grevena	ovi	14	449	13
Ioannina	ovi	22	224	6
	bov	3	29	1

**D. Identification des insectes vecteurs :**

Le Nord-Ouest de la Grèce n'ayant jamais été auparavant atteint ou menacé par la maladie, il n'existe pas de données sur l'éventuelle présence, la répartition géographique et l'abondance selon les saisons des insectes vecteurs. Au moins un piège lumineux est posé dans chaque territoire infecté, et les résultats encore provisoires des travaux d'identification n'ont pas conduit à la détection de *Culicoides imicola*.

**Epidémiologie :**

Les départements de Ioannina et Kastoria, qui sont situés le long de la frontière, apparaissent plus atteints que celui de Grevena, plus central. La maladie progresse selon un axe Sud/Sud-Ouest le long des rivières, des canyons, etc., sous l'effet des vents dominants. Ceci indique que la Grèce est sujette à une nouvelle incursion de la maladie, plutôt qu'à une récurrence. Cette incursion s'est produite, selon toute vraisemblance, le 20 août 2001 (plus ou moins 2 jours).

**Mesures de lutte durant la période objet du rapport :**

Considérant l'évolution de la situation et la nécessité de procéder à des échanges nationaux d'animaux sensibles dans des conditions sûres et contrôlées, les autorités grecques ont décidé d'ajouter aux mesures déjà en vigueur les mesures suivantes :

- les déplacements d'animaux à l'intérieur des zones de 150 km de rayon délimitées autour des foyers et entre elles sont autorisées sous réserve d'un examen clinique préalable ;
- les déplacements d'animaux hors de ces zones sont autorisés sous réserve :
  - \* d'un examen clinique préalable dans le cas des animaux destinés à un abattage immédiat,
  - \* d'un examen clinique préalable, d'un sondage sérologique aléatoire sur 10 % des animaux, et d'un traitement avec un produit insecticide agréé, dans le cas des animaux destinés à la reproduction ou l'engraissement ;
- des campagnes de contrôle des vecteurs sont réalisées sur les sites de reproduction des insectes, dans les locaux d'élevage et alentour, et autour des animaux ;
- la surveillance des vecteurs est assurée par la pose de pièges lumineux dans chaque zone atteinte.

De plus, les autorités grecques ont étendu les mesures de prophylaxie aux préfectures de Kastoria et de Kozani, et ont décidé d'un nouveau dispositif de certification pour autoriser les déplacements d'animaux au niveau national, de façon à prendre en compte la pratique largement répandue de la transhumance.

\*  
\* \*

## FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON AU BRÉSIL

### RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 9 octobre 2001 du Docteur Paulo Lourenço da Silva, directeur du département de la défense animale, ministère de l'agriculture et de l'approvisionnement, Brasilia :

**Date du rapport** : 8 août 2001.

**Nature du diagnostic** : de laboratoire.

**Date de la première constatation de la maladie** : 24 mai 2001.

**Date présumée de l'infection primaire** : 23 avril 2001.

### Foyers :

Localisation	Nombre
Campo Tenente, Etat de Paraná	1

### Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
ovi	130	8	3	127	0
cap	4	1	1	3	0
bov	70	0	0	0	0

**Description de l'effectif atteint** : hyperthermie, oedème des lèvres et de la langue, et sialorrhée chez les ovins et caprins atteints.

### Diagnostic :

- A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic** : Centre panaméricain de la fièvre aphteuse (Rio de Janeiro) ; des prélèvements ont été envoyés au laboratoire du Centre national pour les maladies animales exotiques de Winnipeg (Canada) pour confirmation.
- B. Epreuves diagnostiques réalisées** : amplification en chaîne par polymérase.

### Epidémiologie :

- A. Source de l'agent / origine de l'infection** : inconnues.
- B. Autres renseignements épidémiologiques** : aucun animal n'est entré dans l'exploitation ou n'en est sorti au cours des 30 jours qui ont suivi l'apparition des symptômes.

**Mesures de lutte** : abattage sanitaire, et mise en interdit de l'exploitation.

\*  
\* \*



**MALADIE HÉMORRAGIQUE DU LAPIN À CUBA**  
**Rapport de suivi n° 4**

*Traduction d'informations reçues le 9 octobre 2001 du Docteur Emerio F. Serrano Ramirez, directeur général de l'Institut de médecine vétérinaire, ministère de l'agriculture, La Havane :*

**Terme du rapport précédent :** 8 mai 2001 (voir *Informations sanitaires*, **14** [19], 112, du 11 mai 2001).

**Terme du présent rapport :** 25 septembre 2001.

**Nouveaux foyers :**

Localisation	Nombre
province de Havane	7

**Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers :** élevages familiaux.

**Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :**

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
lep	1 351	301	301	371	1 050

\*  
\* \*

**PESTE PORCINE CLASSIQUE À CUBA**  
**Rapport de suivi n° 4**

*Traduction d'informations reçues le 9 octobre 2001 du Docteur Emerio F. Serrano Ramirez, directeur général de l'Institut de médecine vétérinaire, ministère de l'agriculture, La Havane :*

**Terme du rapport précédent :** 27 août 2001 (voir *Informations sanitaires*, **14** [35], 204, du 31 août 2001).

**Terme du présent rapport :** 7 octobre 2001.

**Nouveaux foyers :**

Localisation	Nombre
province de Havane	2
province de la ville de La Havane	1
province de Matanzas	1
province de Villa Clara	1

**Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :**

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
sui	446	242	14	432	0

**Mesures de lutte durant la période objet du rapport :**

- dépistage ;
- lutte contre les vecteurs invertébrés ;
- abattage sanitaire ;
- plan de lutte couvrant tout le pays ;
- mise en interdit des exploitations atteintes et contrôle des déplacements à l'intérieur du pays.

\*  
\* \*

**FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON AU KOSOVO (RFY), TERRITOIRE SOUS ADMINISTRATION INTÉrimAIRE DES NATIONS UNIES**

**RAPPORT D'URGENCE**

*Traduction d'un rapport reçu le 10 octobre 2001 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome (Italie) :*

La FAO a reçu les informations suivantes des Services vétérinaires de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)/Structure administrative intérimaire mixte (SAIM) :

**Foyers :**

Localisation	Date de suspicion	Date de confirmation	Nombre
village de Jazince, commune de Strpce	23/08/01	13/09/01	1
village de Vrebestica, commune de Strpce	29/08/01	13/09/01	1
village de Recice, commune de Podujevo	30/08/01	en attente	1
village de Slatina, commune de Podujevo	30/08/01	en attente	1
village de Korotiza, commune de Glogovac	12/09/01	en attente	1
village de Sadovina, commune de Vitina	12/09/01	en attente	1

**Diagnostic :**

Les vétérinaires de la MINUK/SAIM ont inspecté les troupeaux suspects et y ont collecté des prélèvements de sang. Ceux-ci ont été envoyés par avion dans les 24 heures au Laboratoire mondial de référence pour la fièvre catarrhale du mouton à Pirbright (Royaume-Uni).

**Mesures de lutte :**

Les Services vétérinaires de la MINUK/SAIM ont posé des boucles auriculaires aux animaux suspects et atteints et ont notifié aux propriétaires des troupeaux l'interdiction qui leur est faite de déplacer tout animal sensible.

Une décision est en préparation pour interdire officiellement les déplacements d'animaux à partir des zones atteintes du Kosovo, l'exportation de ruminants vivants du Kosovo, et les importations de pays ou zones voisins.

Il n'est pas possible de faire respecter effectivement cette interdiction en ce moment, car le Kosovo ne dispose pas des systèmes complexes de contrôle requis. Leur mise en place se fait progressivement dans le cadre du plan stratégique des Services vétérinaires du Kosovo - MINUK/SAIM 2001-2003.

Les Services vétérinaires vont informer les propriétaires d'animaux des 30 communes de l'apparition des foyers et de l'interdiction de déplacement, en insistant sur les risques qui résulteraient de l'achat d'animaux provenant des territoires infectés.

L'élimination des animaux infectés n'est pas envisageable pour le moment pour des raisons financières. Cependant, les foyers devraient rester circonscrits du fait des conditions climatiques, les insectes vecteurs étant sensibles aux basses températures.

Au printemps 2002, les Services vétérinaires lanceront une campagne généralisée de vaccination pour prévenir toute récurrence de la maladie, cette campagne s'inscrivant dans un plan à long terme de contrôle et d'éradication.

\*  
\* \*

## FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON EN ARGENTINE Isolement du virus chez des bovins

### RAPPORT D'URGENCE

*Traduction d'informations reçues le 12 octobre 2001 du Docteur Bernardo Gabriel Cané, président du service national de santé et de qualité agro-alimentaire (SENASA), secrétariat à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'alimentation, Buenos Aires :*

**Date du rapport :** 11 octobre 2001

**Nature du diagnostic :** de laboratoire.

**Date présumée de l'infection primaire :** inconnue, mais les résultats sérologiques indiquent que l'infection peut avoir été présente antérieurement.

### Foyers :

Localisation	Nombre
département d'Ituzaingó, province de Corrientes	1
département de Santo Tomé, province de Corrientes	1

### Diagnostic :

- A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic :** Laboratoire du Centre de recherches en sciences vétérinaires et agronomiques de l'Institut national de la technologie agricole (INTA, Castelar, province de Buenos Aires), et Direction des laboratoires et du contrôle technique du SENASA.
- B. Prélèvements :** collectés sur des bovins âgés de 18 mois sélectionnés dans le cadre du programme de suivi destiné à étudier l'incidence et le caractère saisonnier de la transmission de l'infection.
- C. Epreuves diagnostiques réalisées :** inoculation à des embryons de poulets et mise en culture cellulaire, puis immunofluorescence directe ; microscopie électronique ; électrophorèse sur gel de polyacrylamide ; amplification en chaîne par polymérase.

Le travail d'identification par neutralisation virale a commencé en utilisant des sérums de référence ; des prélèvements seront envoyés pour sérotypage au Laboratoire de référence de l'OIE situé en Afrique du Sud (Institut vétérinaire d'Onderstepoort).

### Epidémiologie :

- A. Source de l'agent / origine de l'infection :** circulation naturelle du virus due à la présence de vecteurs compétents et vraisemblablement favorisée par les conditions climatiques dans la zone.
- B. Autres renseignements épidémiologiques :** la présente information résulte des activités conduites dans le cadre du Programme de surveillance active qui a débuté en 1994 et qui vise à connaître la répartition de l'infection.

A ce jour, aucun animal sensible n'a jamais manifesté de signes cliniques de la maladie dans le pays, même dans la zone restreinte où des résultats sérologiques positifs ont été obtenus.

Dans le cadre du travail entrepris conjointement par le SENASA et l'INTA, les activités de surveillance active se sont traduites par la réalisation de deux sondages et de contrôles sérologiques effectués sur les taureaux destinés à la monte.

Le premier sondage a été réalisé en 1995 et 1996 ; des prélèvements ont été collectés dans 602 exploitations sur 4 874 bovins des provinces de Chaco, Corrientes, Entre Ríos, Formosa, Misiones et Santa Fé. Des bovins réagissants ont été trouvés dans un seul département de la province de Corrientes et sept départements sondés dans la province de Misiones.

Le sondage de 1998 a porté sur 1 499 bovins et 746 ovins répartis dans 442 exploitations des provinces de Chaco, Corrientes, Entre Ríos, Misiones et Santa Fé. De nouveau, des animaux réagissants n'ont été trouvés que dans un département de la province de Corrientes et dix départements de la province de Misiones.

Les contrôles sérologiques effectués de 1996 à 2000 sur 1 343 taureaux destinés à la monte dans des exploitations des provinces de Buenos Aires, Chaco, Corrientes, Rio Negro et Santa Fé ont donné des résultats négatifs.

**Mesures de lutte :**

Trois zones ont été délimitées, à titre provisoire, d'après les résultats décrits ci-dessus :

- zone infectée : la province de Misiones et les deux départements (Ituzaingó et Santo Tomé) de la province de Corrientes qui lui sont limitrophes ;
- zone de transition : les cinq départements de la province de Corrientes limitrophes de la zone infectée ;
- zone indemne : le reste du pays.

Le Programme de surveillance active est maintenu.

Les déplacements d'animaux ne sont pas soumis à des conditions autres que le contrôle documentaire, prévu par la réglementation en vigueur, qui est conforme aux dispositions du chapitre 2.1.9. du *Code zoosanitaire international*.

\*  
\* \*

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.